

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1001 Lausanne

Lausanne, le 5 février 2026

Résolutions de Léonie Kovaliv du mardi 8 avril 2025 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation : « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : les quartiers voisins ne doivent pas être oubliés »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du mardi 8 avril 2025, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de Léonie Kovaliv « Ecoquartier des Plaines-du-Loup : les quartiers voisins ne doivent pas être oubliés », le Conseil communal a adopté les résolutions suivantes :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à agir rapidement pour combler la perte d'infrastructures (locaux associatifs et de terrains de sport) dans les quartiers jouxtant l'écoquartier des Plaines du loup, en proposant notamment des solutions pour combler la disparition de certaines infrastructures et prestations à la population ».

« Le Conseil communal invite la Municipalité à collaborer étroitement avec les TL, afin de répondre efficacement aux problèmes de saturation des bus et d'assurer une mobilité de qualité pour toutes et tous ».

« Le Conseil communal invite la Municipalité à mettre en place davantage de moyens pour favoriser la cohabitation entre les nouveaux quartiers aux Plaines du loup et ceux existants de longue date, et ce, dans un esprit de solidarité et de mixité sociale ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de la résolution adoptée par le Conseil communal concernant la situation des infrastructures, de la mobilité et de la cohésion sociale dans le périmètre de l'écoquartier des Plaines-du-Loup et ses environs.

Le développement des Plaines-du-Loup s'inscrit dans une démarche globale visant à créer un quartier durable, solidaire et intégré dans son environnement. Consciente des enjeux pour les quartiers voisins, la Ville de Lausanne a déjà engagé diverses mesures pour accompagner cette transformation, tant en matière d'infrastructures de proximité que de mobilité et de cohésion sociale.

1) Infrastructures et prestations à la population

La Municipalité est attentive à la nécessité de maintenir et développer une offre d'équipements associatifs, sportifs et socioculturels, qui permette de répondre aux attentes des quartiers jouxtant l'écoquartier. Le recensement en continu des besoins et des ressources disponibles se poursuit, afin d'identifier les solutions adaptées à court et moyen terme.

L'ouverture pour les jeunes de la salle de gymnastique de l'École des Plaines-du-Loup les week-ends permet désormais d'accueillir une diversité d'activités sportives, telles que le volleyball, le football, le basketball, le badminton ou encore la gymnastique. Par ailleurs, un nouveau projet verra le jour ce printemps, dans un ancien hangar situé au sud-ouest du Stade de la Tuilière, en direction de l'aérodrome. Ce lieu à vocation artistique alternative sera géré par des associations et des collectifs de jeunes.

Ce travail s'inscrit dans une coordination entre les services concernés et les actrices et acteurs locaux, avec pour objectif de garantir la continuité des prestations destinées à la population et de renforcer la visibilité des infrastructures existantes.

Il convient également de replacer ces actions ciblées dans leur contexte territorial plus large, afin de rendre compte de l'offre globale dont bénéficie le quartier.

L'écoquartier des Plaines-du-Loup est en effet au cœur de l'une des deux principales zones sportives de la ville. Outre le Stade de la Tuilière et le Stade olympique de la Pontaise, cette zone accueille le Centre sportif de la Tuilière (9 terrains de football, accessibles aux jeunes du quartier en journée et durant les vacances scolaires), la salle omnisports du Vieux-Moulin, la piscine de quartier du Vieux-Moulin (gratuite, ouverte en 2025 du 31 mai au 7 septembre), des terrains de tennis, des pistes de pétanque, ainsi que des équipements pour l'athlétisme et une patinoire.

À cela s'ajoutent des terrains de football équipés en libre accès (terrain du Bois-Mermet, du Parc du Loup et dit du hockey au Stade olympique de la Pontaise et terrain du Petit Flon), sans oublier le tout nouvel espace de fitness intergénérationnel des Plaines-du-Loup, ouvert au public le 31 mars 2025 au sein même de l'écoquartier.

Cette concentration d'équipements permet de répondre à des besoins différenciés de la population, qu'il s'agisse d'une pratique libre, hors structures, ou encadrée au travers du sport associatif. Ces différentes offres font régulièrement l'objet d'information à la population via les canaux habituels, mais elles pourraient être renforcées par des canaux plus spécifiques.

En dehors de ces équipements qui, au fil de l'évolution du quartier, vont aussi évoluer (nous pensons à l'avenir du Stade olympique de la Pontaise, au remplacement de la patinoire du vélodrome, à la réalisation de salles de sport supplémentaires au sein de nouveaux complexes scolaires), il importe de relever que la Ville, au travers de ses services, promeut au sein de l'écoquartier des activités visant à faire bouger sa population. Ainsi, le tout nouvel espace de fitness intergénérationnel a été inauguré dans le cadre de cours d'initiation ouverts soit aux femmes, soit à tous en mai et en juin 2025.

2) Mobilité de qualité pour toutes et tous

Face à la hausse de fréquentation des transports publics dans le secteur, la Municipalité collabore activement avec les Transports publics lausannois (TL) afin d'ajuster l'offre. Les TL ont confirmé les mesures suivantes concernant la desserte des Plaines-du-Loup par la ligne 20, qui connaît cette année une fréquentation en hausse de 10% :

- dès le 14 décembre 2025 : cadence à 12 minutes (au lieu de 15') aux heures de pointe ;

- dès le 4 mai 2026 : exploitation de la ligne le soir et le dimanche avec une cadence de 15 minutes ;
- dès la mise en service du tram prévue à l'automne 2026 : passage à une cadence de 10 minutes aux heures de pointe.

Sous réserve de validation du budget 2027 par le Conseil d'administration des TL, les augmentations de cadence suivantes sont également prévues :

- ligne 20 : cadence à 7'30 aux heures de pointe (soit un doublement par rapport à l'état actuel) ;
- ligne 21 (Blécherette – Chauderon – Pully – Paudex) : cadence à 7'30 aux heures de pointe (au lieu de 10' actuellement).

Ces renforcements visent à garantir une mobilité fluide et durable pour la population des Plaines-du-Loup et des quartiers environnants.

3) Cohabitation entre les quartiers

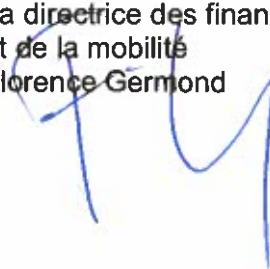
La Municipalité poursuit ses efforts pour favoriser la rencontre et la solidarité entre les nouveaux et anciens quartiers. Le développement du tissu social continue à être accompagné par le travail social hors murs, le renforcement de l'animation socioculturelle, notamment en lien avec la future Maison de quartier, l'organisation d'événements festifs et culturels. Ces actions visent à soutenir la mixité sociale, la participation de la population, ainsi que le sentiment d'appartenance au plateau de la Blécherette.

La Municipalité continuera à suivre l'évolution du secteur et tiendra le Conseil communal informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

La directrice des finances
et de la mobilité
Florence Germond



Le secrétaire
Simon Affolter

